

Cosy n°2025_DEL073

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**
Délibération du Comité syndical
Séance du 16 décembre 2025

**Attribution d'une subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe
«GNV »**

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 09 heures 00, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans les locaux du syndicat, 9 route de la Confluence à Écouflant, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 26 membres étaient présents, 3 pouvoirs ont été donnés :

Etaient présents

Louis-Luc BELLARD (Angers Loire Métropole - Sainte-Gemmes-sur-Loire), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole - Cantenay-Epinard), Jean-Luc KASZYNSKI (suppléant de Pierre BROSSÉLIER, Loire-Layon-Aubance), Denis CHIMIER (Angers Loire Métropole - Écouflant), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe - Morannes-sur-Sarthe-Daumeray), Christine DECAENS (Cholet Agglomération - Lys Haut Layon), David GEORGET (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges Communauté - Chemillé-en-Anjou), Dominique HERVÉ (Cholet Agglomération), Jacky MIGNOT (Angers-Loire Métropole - Briollay), Dominique LARDEUX (Anjou Bleu Communauté), Monique LEROY (Angers Loire Métropole), Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Yves MARY (Anjou Bleu Communauté - Ombrée d'Anjou), René-François JOUBERT (Angers-Loire Métropole - St Clément de la Place), Alain MORINIERE (Cholet Agglomération - Le May-sur-Evre), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Christophe POT (Baugeois Vallées), Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges), Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Florian RAPIN (), Bruno ROCHARD (Mauges Communauté - Mauges-sur-Loire), Delphine STROESSER (Anjou Loir et Sarthe - Étriché), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire), Thierry TASTARD (Angers Loire Métropole), Éric TOURON (Saumur Val de Loire - Distré)

Etaient absents

David BERNAUDEAU (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Robert BIAGI (Angers Loire Métropole - Soulaines-sur-Aubance), Franck COQUEREAU (Angers Loire Métropole - Mûrs-Erigné), Adrien DENIS (Baugeois Vallée - Noyant Villages), Robert DESOEUVRE (Angers Loire Métropole - Les Ponts-de-Cé), Guy DUPERRAY (Angers Loire Métropole - Sarrigné), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole - Savennières), Éric GODIN (Angers Loire Métropole - Rives-du-Loir-en-Anjou), Virginie GUICHARD (Vallées du Haut Anjou), Priscille GUILLET (Loire Layon Aubance), Annick JEANNETEAU (Cholet Agglomération), Éric MOUSSERION (Saumur Val de Loire), Frédéric PAVAGEAU (Cholet Agglomération), Dominique PONTOIRE (Saumur Val de Loire - Bellevigne-les-Châteaux), Jean-François RAIMBAULT (Angers Loire Métropole), Teddy TRAMIER (Mauges Communauté), Didier YOU (Angers Loire Métropole)

Ont donné pouvoir

Jacques BIGEARD (Mauges Communauté - Montrevault-sur-Evre) donne pouvoir à Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Paul NERRIERE (Mauges Communauté - Sèvremoine) donne pouvoir à Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance) donne pouvoir à Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges)

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1612-1 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu les arrêtés relatifs aux instructions budgétaires et comptables M57 et M4 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019

Vu le règlement budgétaire et financier du Siéml, modifié en dernier lieu par la délibération n°16/2023 du 28 mars 2023 ;

Vu le budget primitif 2025 du budget principal du Siéml, approuvé par délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-009 du 25 mars 2025, modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-033 du 24 juin 2025, la décision modificative n°2 approuvée par la délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-058 du 21 octobre 2025 et la décision modificative n°3 approuvée par la délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-070 du 16 décembre 2025;

Vu le budget primitif 2025 du budget annexe GNV approuvé par délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025- 09 du 25 mars 2025 modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par la délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-058 du 21 octobre 2025 et n°2 approuvée par la délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-070 du 16 décembre 2025 ;

Considérant qu'en l'absence de subvention du budget principal au titre du fonctionnement et pour parfaire l'équilibre, les tarifs seraient rendus excessifs ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** le versement, au titre de l'exercice 2025, du budget principal vers le budget annexe GNV, en fonctionnement d'une subvention d'un montant de 15 000 €.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr [<http://www.telerecours.fr>]. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	29

**Attribution d'une subvention exceptionnelle du budget principal
au budget annexe «GNV »**

Comité syndical du 16 décembre 2025

ANNEXE N° 1

	EXERCICE 2025
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	8 500,00
<i>Amortissements subventions reçues</i>	8 500,00
<i>Résultat investissement reporté</i>	0,00
RECETTES HORS SUBV EQUIL.	8 500,00
<i>Amortissements</i>	8 500,00
<i>Résultat investissement reporté</i>	0,00
SUBVENTION EQUILIBRE	
SOLDE CLOTURE INVEST. HORS RAR	0,00
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	56 482,81
<i>Abonnement gaz + coût de l'énergie</i>	18 864,33
<i>Maintenance de la station</i>	25 492,66
<i>Admissions en non-valeur</i>	162,44
<i>Créances éteintes</i>	3 461,38
<i>Arrondis de TVA</i>	2,00
<i>Amortissements</i>	8 500,00
RECETTES HORS SUBV EQUIL.	58 514,39
<i>Prestations de services Usagers</i>	26 059,92
<i>Divers produits de gestion courante</i>	535,00
<i>Amortissement subvention reçues</i>	8 500,00
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	8 419,47
SUBVENTION EQUILIBRE	15 000,00
SOLDE CLOTURE FONCT.	2 031,58
RESULTAT DE CLOTURE GNV	2 031,58